

Date de convocation : 16/10/2025	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
-------------------------------------	--

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVEL, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (2).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN (2).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Subvention au GROUPEMENT HAUT PAYS DU VELAY (football) pour l'emploi d'un salarié.

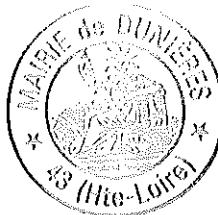
DCM 20251021-5

Monsieur Jean Paul GRANGE, adjoint, explique qu'un dispositif départemental Profession Sport permet d'accompagner financièrement l'emploi au sein des clubs, adhérents ou non à un Groupement d'Employeurs et aux comités sportifs départementaux, dans la limite d'un plafond mensuel et d'un taux horaire. La mobilisation de cette aide départementale est en revanche strictement conditionnée à l'existence d'une aide locale dédiée à l'emploi sportif émanant de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'allouer la somme de 862.50 € à l'association GROUPEMENT HAUT PAYS DU VELAY (football) ;
- Précise que cette somme est affectée à l'emploi de leurs éducateurs salariés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



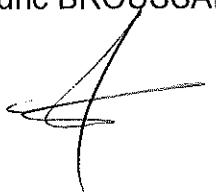
Le Maire,
Pierre DURIEUX



AR Prefecture

043-214300873-20251021-DCM20251021_5-DE
Reçu le 14/11/2025

Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD



AR Prefecture

043-214300873-20251021-DCM20251021_5-DE
Reçu le 14/11/2025